

Décembre 2017



YMARE INFORMATION

PERMANENCES MAIRIE

**INSCRIPTION SUR LA LISTE
ÉLECTORALE**

**CONTRE LES CAMBRIOLAGES, AYEZ
LES BONS RÉFLEXES**

VACANCES DE NOËL

RECENSEMENT SERVICE NATIONAL

**RECENSEMENT DE
LA POPULATION 2018**

**Cette information est disponible
Sur le site de la Mairie : www.mairie-ymare.fr**



Permanences de Mairie

Pendant les fêtes de fin d'année, les permanences de Mairie des **vendredis** :
22 décembre 2017
29 décembre 2017
5 janvier 2018
seront assurées jusqu'à 17h.

Inscription sur les listes électorales

Le dépôt des demandes d'inscription sur la liste électorale est recevable jusqu'au **VENDREDI 29 DÉCEMBRE, 17 heures.**

Sont concernés par cet avis :

- les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans le dernier jour de février 2018.
- les personnes qui ont oublié jusqu'à maintenant de se faire inscrire.
- les personnes nouvellement arrivées dans la commune.

Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Actuellement, la circonscription de Boos est impactée par une série de cambriolages qui se déroulent en journée.

Les vols portent essentiellement sur les bijoux. Les auteurs attendent le départ des victimes en début de matinée et en fin de journée.



Des flyers sont à votre disposition en mairie

Vacances de Noël

Les enfants des écoles maternelle et élémentaire d'Ymare seront en vacances **du 22 décembre 2017 au soir,** ils reprendront **le lundi 8 janvier 2018 au matin.**



Recensement « service national »

Les jeunes gens et les jeunes filles nés en **octobre, novembre, décembre 2001** doivent se rendre en Mairie **AVANT LE 30 DÉCEMBRE 2017** munis du livret de famille de leurs parents afin de se faire recenser.

Cette démarche, qui peut être effectuée par le représentant légal, permet :

- de s'inscrire aux examens et concours (y compris le permis de conduire),
- d'être automatiquement inscrit sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans,
- d'assister à la journée de préparation à la défense.

Recensement 2018 de la population

Le recensement de la population débutera le **18 janvier 2018** et s'achèvera le **17 février 2018**.

Les agents recenseurs de la commune d'Ymare :
Mesdames **GUIGNARD Laurence**
et **LEROUX Marianne**



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



M. *me Guignard Laurence*
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À *Ymare*, le *13/12/17*

Le maire
ou le président
de l'établissement public
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Cachet de la mairie



M. *me Marianne LEROUX*
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2018.

L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. **Y répondre est obligatoire.**

À *Ymare*, le *13/12/17*

Le maire
ou le président

BONNES FETES

DE FIN D'ANNEE



RECENSEMENT

de la population

Répondez sur internet,
c'est encore plus simple

le-recensement-et-moi.fr

Du 18 janvier au 17 février 2018



DES CHIFFRES AUJOUR'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

